

23 jan 2009 -10:10

Appartient à Conseil des ministres du 23 janvier 2009

## Promotion des artisans

### Reconnaissance des concours officiels d'excellence professionnelle - Deuxième lecture

### Reconnaissance des concours officiels d'excellence professionnelle - Deuxième lecture

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre des PME et des Indépendants, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi relatif à la reconnaissance des concours officiels d'excellence professionnelle. L'avant-projet donne une base légale aux concours d'excellence professionnelle organisés en Belgique pour les PME du commerce et de l'artisanat. Il a été adapté aux remarques du Conseil d'Etat.

Les artisans souffrent d'un manque de reconnaissance et de visibilité en Belgique. Contrairement à ce qui existe dans d'autres pays, il n'y a pas de fédération d'artisans en Belgique. Il n'y a pas non plus de définition de la profession et aucun recensement du nombre d'artisans. La reconnaissance officielle des concours d'excellence a pour but de mettre en valeur les artisans qui se distinguent et de permettre une revalorisation de la profession d'artisan et de ses produits.

La reconnaissance des concours d'excellence encouragera l'objectivité et la crédibilité des artisans auprès des autres professionnels. Un seul concours d'excellence professionnelle sera officiellement reconnu par profession. Chaque année, il permettra à un maximum de cinq artisans de porter le titre de "lauréat du concours" et de le mentionner sur leurs produits. Par exemple : "Premier menuisier de Belgique".

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture  
Avenue de la Toison d'or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<http://www.sabelaruelle.be>